



Championnat Québécois des rallyes sanctionné par Rallye Sport Québec

Le Championnat RSQ regroupe tous les rallyes de niveau régional du Québec. Le but est d'établir un classement parmi les participants à ces événements ayant une voiture répondant à certaines particularités techniques. Nous voulons offrir un championnat régional québécois compétitif à même des événements déjà existants possédant une expertise établie. Le championnat Québécois des rallyes par rallye sport Québec est un championnat créé pour permettre aux équipages recrues provenant du rallye-cross de débiter dans un championnat compétitif où les coûts sont limités par deux éléments. Il est permis de participer tant à la partie régionale qu'à la partie Nationale d'un événement. Il est à noter qu'une compétition aux résultats serrés est prévue. En somme, il s'agira de couronner un champion Québécois des rallyes au terme d'une saison ardemment disputée où le talent régional s'exprimera.

La série est entièrement supportée par la Canadian Association of Rallysport (CARS) et tous les événements sont sanctionnés par CARS et Rallye Sport Québec.

Calendrier 2017

Date	Évènement	Ville / Club
3-4 février	Rallye Perce-Neige www.rallyeperceneige.com Patrick Rainville 819-663-5546 info@rallyeperceneige.com	Maniwaki Club Rallye Perce-Neige
30 juin au 2 juillet	Rallye Baie-des-Chaleurs www.rallyebdc.com Marc Dimock info@rallyebdc.com	New Richmond Club Rallye Auto Baie-des-Chaleurs
8-9 septembre	Rallye Défi www.rallyedefi.com Louis Montpellier info@rallyedefi.com	Montpellier Club Autos Sport Défi inc
20-21 octobre	Rallye Charlevoix www.rallyecharlevoix.com Samuel Tremblay	Clermont

Membres du comité

Patrick Rainville (Rallye Perce-Neige)

Simon Vincent (Membre organisateur)

Marc Dimock (Rallye Baie-des-Chaleurs) Louis Montpellier (Rallye Défi) Samuel Tremblay (Rallye Charlevoix)	Dominik Dumont (Webmestre)
--	----------------------------

Classes

Classements qui seront établis en fonction de 2 classes :

- 4 roues motrices OPEN LIMITÉ (4RML) pilote et copilote
- 2 roues motrices OPEN LIMITÉ (2RML) pilote et copilote

Réglementation

Le présent règlement est supplétif au règlement sportif national (RSN) et au Règlement National des rallyes (RNR) de CARS dans le but de régir les classes 4 roues motrices OPEN limité (4RML) et 2 roues motrices OPEN limité (2RML) du championnat Québécois des rallyes sanctionné par Rallye Sport Québec.

Le Règlement National des rallyes (RNR) de CARS régir le championnat du championnat Québécois des rallyes sanctionné par Rallye Sport Québec. Toutefois, lorsqu'une disposition du Règlement National des rallyes (RNR) CARS vient en conflit avec le présent règlement RSQ, ce dernier a préséance.

Réglementation Technique particulière au Championnat RSQ

La réglementation technique est identique en tout point à celle du règlement national CARS pour les classes 4 roues motrices de classe ouverte et 2 roues motrices de classe ouverte à l'exception des éléments suivants :

- L'utilisation de transmission de type «Dogbox» ou de type à boîte séquentielle est prohibé
 - À titre explicatif, les transmissions en «H» (H-pattern) sont acceptées. Sont prohibées les transmissions de type "Dog box" ou de type à Crabot et les transmissions de type à boîte séquentielle

À NOTER : En 2018, il est prévu que l'essence de type "race fuel", c'est-à-dire tout carburant essence possédant un indice d'octane de plus de 94 sera prohibé. Toutefois cette décision est sujette à changement et sera confirmée lors des prochains mois, au plus tard lors de l'assemblée générale de Rallye Sport Québec. Toute représentation devra être faite à votre club affilié à Rallye Sport Québec.

Éligibilité :

Afin d'être éligible au Championnat RSQ afin d'y comptabiliser des points, les équipages doivent respecter la réglementation technique particulière au championnat RSQ et respecter les conditions suivantes :

- Les équipages doivent s'inscrire à la portion RÉGIONALE des événements Nationaux pour être éligibles. Il est permis aux équipages de s'inscrire à la fois aux portions régionales et la portion nationale d'un même événement.
- Dans le cas du Rallye de Charlevoix, tous les participants inscrits et respectant la réglementation technique particulière au championnat seront éligibles pour comptabiliser des points.
- Un formulaire de déclaration sur l'honneur concernant la réglementation technique particulière au championnat RSQ devra être rempli et signé par le pilote lors de l'inscription.
- Les équipages devront obtenir une carte de membre d'un club du Québec affilié à Rallye sport Québec pour compter des points et ce **AVANT** l'événement pour lequel les compétiteurs veulent voir leurs points comptabilisés.

Réglementation relative au Classement

La comptabilisation des points se fera selon les dispositions ci-dessous :

Le barème de pointage est le suivant:

Premier 20 pts
Deuxième 15 pts
Troisième 12 pts
Quatrième 10 pts
Cinquième 8 pts
Sixième 6 pts
Septième 4 pts
Huitième 3 pts
Neuvième 2 pts
Dixième 1 pt

Un point est aussi accordé à qui prend le départ d'un rallye, et un point à qui le termine. Ces points ne touchent que le championnat et ne s'appliquent pas au calcul de la priorité des pilotes.

Les vainqueurs porteront le titre de "Champion" pour l'année suivante.

Dans le cas de concurrents ex-aequo pour la première place dans les championnats, le compétiteur ayant le plus de victoires d'événements du championnat Québécois des rallyes RSQ à son actif durant la présente saison sera déclaré vainqueur du championnat. Si l'égalité persiste, le compétiteur ayant terminé un rallye le plus de fois en deuxième position sera déclaré vainqueur. Si, de nouveau, l'égalité persiste, le compétiteur ayant terminé le plus de fois en troisième position sera déclaré vainqueur, etc., jusqu'à ce que l'égalité soit brisée. L'ultime façon

de déterminer un vainqueur sera le nombre de rallyes au championnat Québécois auxquels les concurrents se seront inscrits dans l'année. Si l'égalité persiste, les concurrents seront déclarés ex-Aequo.»

À noter qu'aucun nombre d'événement minimal n'est requis pour gagner le championnat.

Le classement sera affiché sur le site web de rallye sport Québec au ww.RSQ.qc.ca

Trophées et bourses

Des trophées (Pilotes et Co-pilotes) seront remis aux 5 premières positions de chaque catégorie lors de l'assemblée générale de rallye sport Québec. L'assemblée générale de Rallye sport Québec aura lieu les 11 et 12 novembre 2017 à Québec. **Aucun trophée ne sera remis lors des événements.** Aucun podium ne sera obligatoirement tenu par les organisateurs. Toutefois, les organisations de chaque événement peuvent souligner la performance des équipages à leur discrétion.

Un trophée sera remis à l'équipage ayant démontré le plus bel esprit sportif au courant de l'année lors de l'assemblée générale de Rallye Sport Québec.

Un trophée sera remis à l'équipage ayant réalisé la plus belle performance de l'année lors de l'assemblée générale de Rallye Sport Québec

Des communiqués de presse professionnels seront publiés après chaque manche du Championnat. Il est projeté de retenir les services d'une équipe de vidéastes reconnus afin de produire un compte rendu vidéo de l'événement.

Aucune bourse n'est prévue au budget de fonctionnement du championnat. Toutefois, des efforts sont mis de l'avant pour améliorer la structure du championnat et si la réponse des compétiteurs est au rendez-vous, il sera plus facile d'attirer des commanditaires de plus grande envergure et faciliter le financement du championnat pour permettre une meilleure couverture médiatique et des bourses pour les équipages afin de favoriser l'émergence des talents et des rallyes au Québec.

Pour plus d'informations relatives au championnat régional des rallyes RSQ communiquez avec le registraire de la série par courriel à ChampionnatRSQ@gmail.com.



Déclaration sur l'honneur

En signant le présent document, j'atteste et j'affirme mon honneur que la voiture que j'inscris au présent événement ne contrevient pas au règlement technique particulier du championnat Québécois des rallyes sanctionné par Rallye Sport Québec.

En signant le présent document j'atteste que la voiture que j'inscris au présent événement ne fonctionne pas à l'aide d'une transmission de type "Dog Box" ou de type Séquentielle.

By signing this document I hereby declare and declare my honor that the car I am registering for this event does not contravene the specific technical regulations of the Quebec Rally Championship sanctioned by Rallye Sport Québec.

By signing this document I certify that the car I am registering for this event does not operate with a "Dog Box" or Sequential type transmission.

Nom/Name _____ Signature _____

Date _____ Event/Événement _____

Vehicule/Véhicule # _____